

État des lieux de l'usurpation d'identité en 2012

La 4ème campagne de sensibilisation à l'usurpation d'identité menée par Fellowes a débuté le 10 octobre 2012 lors d'une conférence de presse qui a connu un retentissement immédiat dans les médias. Les chiffres percutants de l'étude réalisée par le CSA ont été diffusés dans les nombreux articles parus dans la presse écrite nationale et régionale ou sur le web. Découvrez-les dès maintenant !

400 000 victimes d'usurpation d'identité en France chaque année !

L'USURPATION D'IDENTITÉ : UN RISQUE EN FORTE PROGRESSION

8% des Français déclarent avoir été victime d'usurpation d'identité au cours des 10 dernières années alors qu'ils n'étaient que 4% en 2009.*
Le phénomène a presque doublé. La tendance de croissance de la criminalité identitaire est toujours à la hausse ! Les réseaux criminels et leurs faussaires spécialisés ne se cachent plus tant la demande est forte et le risque pénal faible.
Malgré tout... 34% des interrogés estiment encore que le risque est peu élevé !

LE PAPIER : LE SUPPORT TOUJOURS LE PLUS UTILISÉ PAR LES FRANÇAIS

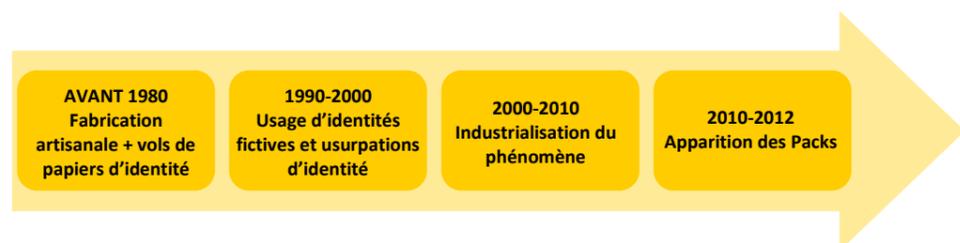
Malgré la progression du risque, les Français restent toujours plus attachés au papier qu'à Internet pour transmettre des données personnelles.
Par ailleurs, après utilisation des pièces fournies aux administrations, on constate que **plus d'1/3 des Français** ne détruisent pas leurs documents contenant des données personnelles.

75% des Français ont fourni au moins une copie papier de données personnelles au cours des 12 derniers mois, dans le cadre de démarches administratives.



En effet, **80% des poubelles des ménages** contiennent au moins un document pouvant servir à usurper leur identité.**
Et dans **68% des entreprises**, les poubelles contenaient au moins un document intéressant l'espionnage économique !**

La criminalité identitaire s'est adaptée au fur et à mesure que les Etats prennent des mesures de lutte contre ce fléau. Malgré les avancées technologiques, les sécurités, la biométrie, le document papier reste la vulnérabilité de l'identité des citoyens. La valeur accordée au papier reste forte, puisque nos concitoyens considèrent toujours aujourd'hui que : **document = identité**



LE PACK IDENTITAIRE : UNE NOUVELLE DONNE DU MARCHÉ NOIR

40% des Français interrogés ignorent l'existence du marché des papiers d'identité.

Seulement **20% des Français** connaissent la valeur d'une photocopie de papier d'identité au marché noir.

Un pack regroupe plusieurs documents d'identité, en copie ou en originaux, et leurs corollaires administratifs. Grâce à ce lot de copies cohérentes, l'acheteur final du pack peut entamer des démarches administratives, prétendre avoir perdu ses documents, se faire délivrer indument des documents originaux à son effigie.

- **Le pack de base** est composé d'une copie de carte nationale d'identité (CNI) ou d'un titre de séjour (TSF) et d'une carte Vitale appartenant à une personne existante.
Il se vend entre 2 000 et 4 000 €.
- **Le pack « plus »** comprend en plus de la CNI ou du TSF et de la carte Vitale, généralement la copie d'un permis de conduire et celle d'un RIB. Ce pack permet au fraudeur de solliciter sur le champ un emploi en toute impunité.
Il se vend à partir de 3 000 €.
- **Le pack « premium »** se compose d'une combinaison d'originaux et de copies comprenant la CNI, la carte Vitale, le permis de conduire, la copie d'un RIB, mais aussi les copies de quelques fiches de paie ou de quittances de loyer, factures, permettant de crédibiliser une domiciliation.
Il se vend 5 000 € ou plus.



UN TRAUMATISME À VIE POUR LES VICTIMES

Le taux de découverte d'une usurpation d'identité est faible, car c'est une infraction continue. En moyenne, on observe la découverte des faits **entre 2 et 20 ans après l'usurpation**.
Le coût moyen par victime est estimé à 2 229€*, cependant le dommage est bien plus que financier. C'est un processus long et traumatisant de récupérer son identité.



Il vaut mieux prévenir que souffrir. Protégez votre identité et celle de votre entreprise avant qu'il ne soit trop tard. Et la destruction des documents avant de les jeter est la solution la plus sûre.



* Étude Fellowes – Crédoc 2009

* Étude Fellowes – Crédoc 2010